

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 8 septembre 2025,

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne

Sont présents les conseillers suivants :

François Lupien, conseiller poste #1
Pierre Côté, conseiller poste #2,
Éric Allard, conseiller poste #4,
Maureen Landry, conseillère poste #5
Karina Poudrier, conseillère poste #6.
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2025.123

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par François Allard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point Poste Canada au varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2025 ;

2025.124

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

4. CORRESPONDANCE ;

La correspondance est déposée

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2025.125

Considérant les comptes à payer en date du 8 septembre 2025, et effectués durant le mois :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
GREEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Comptes payés durant le mois d'août 2025 :

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202500326 (C)		DD 08 25	2025-08-04	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	registre des salaires #31 période fini	3 511,95 \$
202500327 (C)		DD 08 25	2025-08-05	502 GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 31 août 2025	52,72 \$
202500328 (C)		DD 08 25	2025-08-07	90 COGECO CABLE INC.	Internet 1er au 31 août 2025	172,41 \$
202500329 (C)		DD 08 25	2025-08-07	242 HYDRO QUEBEC	Éclairage public, du 1er au 31 juillet	82,09 \$
202500330 (C)		DD 08 25	2025-08-01	1082 INT COMMUNICATION	Site internet août 2025	63,18 \$
202500331 (C)		DD 08 25	2025-08-01	1124 GBL MERCH	Frais terminal juillet 2025	58,70 \$
202500332 (C)		DD 08 25	2025-08-07	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	101,65 \$
202500333 (C)		DD 08 25	2025-08-11	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	registre des salaires #32 période fini	3 680,16 \$
202500334 (C)		DD 08 25	2025-08-06	1136 DESJARDINS REER	REER	87,20 \$
202500335 (C)		DD 08 25	2025-08-13	1136 DESJARDINS REER	REER	87,20 \$
202500336 (C)		DD 08 25	2025-08-20	1136 DESJARDINS REER	REER	87,20 \$
202500337 (I)		DD 08 25	2025-08-27	1136 DESJARDINS REER	REER	87,20 \$
202500338 (I)		DD 08 25	2025-08-14	649 INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	100,92 \$
202500339 (C)		DD 08 25	2025-08-28	649 INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	100,92 \$
202500340 (C)		DD 08 25	2025-08-21	649 INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	100,92 \$
202500341 (C)		DD 08 25	2025-08-07	649 INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	100,92 \$
202500343 (C)		DD 08 25	2025-08-12	1167 EMBALLAGES CARROUSEL I	50% de la soumission sac compost	4 572,15 \$
202500344 (C)		DD 08 25	2025-08-18	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	registre des salaires #33 période fini	4 963,42 \$
202500345 (C)		DD 08 25	2025-08-14	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	35,22 \$
202500346 (C)		DD 08 25	2025-08-15	1103 BENEVA	Assurance collective, juillet 2025	1 101,14 \$
202500347 (C)		DD 08 25	2025-08-26	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	35,22 \$
202500348 (C)		DD 08 25	2025-08-21	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	37,22 \$
202500349 (I)		DD 08 25	2025-08-29	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	registre des salaires #33 période fini	5 080,70 \$
202500350 (C)		DD 08 25	2025-08-25	1143 SERVICE DE PAIE DESJARDI	registre des salaires #33 période fini	3 600,53 \$
202500351 (I)		DD 08 25	2025-08-28	680 VISA DESJARDINS	Gaby, 4 Saisons / essence 83,522 li	308,35 \$
202500352 (I)		DD 08 25	2025-08-28	680 VISA DESJARDINS	Valérie / Adobe, Canva, Walmart, Hi	1 235,43 \$
202500342 (I)	10567	DD 08 25	2025-08-12	360 MUN. NOTRE-DAME-DU-BON- Rapport incendie période juin 2025 /		19 669,42 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000						49 114,14 \$

Total des paiements émis

49 114,14 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	44 541,99 \$
Total des dépôts direct	4 572,15 \$
	49 114,14 \$

Comptes à payer au 9 septembre 2025 :

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202500357 (I)		FA 09 25	2025-09-08	97 COMITÉ DE L'EMPLOI ET DE	Remb panier terroir payé à la muni	125,00 \$
202500361 (I)		FA 09 25	2025-09-08	475 SMITH ASPHALTE INC	Pavage manuel	1 072,23 \$
202500362 (I)		FA 09 25	2025-09-08	504 THOMAS CAYA INC	Boulon, C-P EPI STD pr fête champ	172,73 \$
202500364 (I)		FA 09 25	2025-09-08	609 EXCAVATION J.NOEL FRANC	36,17 T de 0-3/4 pour accottement	1 580,28 \$
202500366 (I)		FA 09 25	2025-09-08	669 BUROPRO CITATION INC	Papier lettre 20lb (5 000)	192,13 \$
202500368 (I)		FA 09 25	2025-09-08	875 GABY TESSIER	Entente cellulaire janvier 2025	475,88 \$
202500374 (I)		FA 09 25	2025-09-08	1156 FLEXCOM	Téléphon du 1er au 30 septembre	140,28 \$
202500353 (I)	10568	FA 09 25	2025-09-08	1170 BERGERON DANIELLE	Remboursement au crédit, Client: 9	30,12 \$
202500354 (I)	10569	FA 09 25	2025-09-08	987 BOURGEOIS GUY	Remboursement au crédit, Client: 9	30,92 \$
202500355 (I)	10570	FA 09 25	2025-09-08	1171 VINCENT ANTOINE	Remboursement au crédit, Client: 9	788,74 \$
202500356 (I)	10571	FA 09 25	2025-09-08	73 CENTRE INFORMATIQUE DR	Abonnement office 365 / 5 postes	1 253,23 \$
202500358 (I)	10572	FA 09 25	2025-09-08	155 ENTREPRISE PLOYARD 2000	Glissière de sécurité, bloc rainuré (4	1 509,62 \$
202500359 (I)	10573	FA 09 25	2025-09-08	360 MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Coordonnatrice biblio 3 août au 30 a	149,51 \$
202500360 (I)	10574	FA 09 25	2025-09-08	427 RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Bac excédentaire 2025, vignette 751	418,80 \$
202500363 (I)	10575	FA 09 25	2025-09-08	532 XEROX CANADA LTEE	Copies 27 juillet AU 25 août 2025	234,54 \$
202500365 (I)	10576	FA 09 25	2025-09-08	631 RAYMOND VINCENT	Tonte de pelouse, borne sèche 9e r	400,00 \$
202500367 (I)	10577	FA 09 25	2025-09-08	688 FERME ALANE INC.	Déneigement 2024-2025	298,94 \$
202500369 (I)	10578	FA 09 25	2025-09-08	994 Jeffrey Lafleur	Extraction et corrections aux cartes	531,25 \$
202500370 (I)	10579	FA 09 25	2025-09-08	1067 SERVICES D'ENTRETIEN RL	Lavage de vitre du bureau	258,69 \$
202500371 (I)	10580	FA 09 25	2025-09-08	1094 MINISTRES DES FINANCES	Services partagés de 2 cadets	2 560,00 \$
202500372 (I)	10581	FA 09 25	2025-09-08	1108 SIGNEL SERVICES INC.	Poteau galva (20), plaquette alu (12)	774,47 \$
202500373 (I)	10582	FA 09 25	2025-09-08	1129 SIGNALISATION 2020	Signalisation / poteaux et signalisati	6 641,44 \$
202500375 (I)	10583	FA 09 25	2025-09-08	1169 MINI BETON 139 INC	1,5 m béton 25 MPA avec air pour h	528,89 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000						20 167,69 \$

Total des paiements émis

20 167,69 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	16 409,16 \$
Total des dépôts direct	3 758,53 \$
	20 167,69 \$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
GEEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 69 281.83\$

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La parole est donnée aux gens présents dans la salle.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

7.1 REMISE DE LA BOURSE MAHÉE CHAUVENTE – CARREFOUR JEUNSS EMPLOI 2025 :

Monsieur le maire remet la bourse à madame Mahée Chauvette qui a fait un stage au Centre d'hébergement Accueille Bon-Conseil. Mot de son employeur : Mahée va au devant des personnes âgées. Elle sait se mettre disponible et les écouter ou à donner de sa présence. Merci Mahée.

7.1 DEMANDE COMMANDITE – TERRAIN BASE :

Le point sera discuté dans les prochains mois.

7.2 DEMANDE PERMIS BOISSON – JM BENOTI :

Point cancellé. Aucune demande n'a été reçue.

7.3 DEMANDE D'APPUI FADOQ – DEMANDE DE SUBVENTION :

2025.126

Considérant que la FADOQ Bon-Conseil est un organisme actif et engagé dans la communauté, offrant des activités et des services favorisant la participation sociale, le bien-être et la qualité de vie des personnes aînées ;

Considérant que la FADOQ Bon-Conseil souhaite améliorer ses installations afin de mieux répondre aux besoins de ses membres et des citoyens qui fréquentent ses activités ;

Considérant que l'organisme désire remplacer sa vieille cabane à jardin par une nouvelle construction fonctionnelle qui permettra d'entreposer les tondeuses, accessoires, jeux, ainsi que d'accueillir des équipements essentiels, notamment un réfrigérateur et une toilette ;

Considérant que la présence d'une toilette accessible sur le site est un besoin réel et prioritaire pour les personnes aînées, particulièrement lors des activités extérieures, afin d'assurer leur confort, leur dignité et de prévenir des situations incommodes ;

Considérant que le projet vise à créer un environnement sécuritaire, adapté et accueillant, favorisant la participation des aînés aux activités de plein air et communautaires ;

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant que cette amélioration contribuera également au développement futur de projets rassembleurs, tels que la tenue de spectacles gratuits et d'autres activités culturelles et sociales au bénéfice de la population ;

Considérant que la FADOQ Bon-Conseil déposera une demande de subvention pouvant atteindre un montant maximal de 25 000 \$ pour la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu :

1. Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse appuie officiellement la demande de subvention au programme Nouveau horizon pour les aînés présentés par la FADOQ Bon-Conseil pour le remplacement de sa cabane à jardin et l'aménagement d'installations adéquates, incluant notamment l'ajout d'une toilette.
2. Que la Municipalité reconnaît l'importance de ce projet pour le bien-être des aînés et de la communauté et en souligne la pertinence et la nécessité.
3. Que copie de la présente résolution soit transmise à la FADOQ Bon-Conseil pour être jointe à sa demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8 ADMINISTRATION:

8.1 RENOUVELLEMENT ASSURANCE:

2025.127

Considérant que la Municipalité a reçu l'offre de renouvellement de la FQM pour la période du 9 octobre 2025 au 8 octobre 2026, au coût total de 13 220,61 \$;

Considérant qu'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité de maintenir cette couverture d'assurance afin d'assurer la protection de ses actifs et de ses opérations ;

Il est proposé par Maureen Landry
Appuyé par Pierre Côté, et résolu :

1. Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse procède au renouvellement de son assurance auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 13 220,61 \$.
2. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder à toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.2 ACCEPTATION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION 2025:

2025.128

Considérant que la Municipalité tiendra ses élections municipales générales en novembre 2025, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la rémunération des membres du personnel électoral pour la bonne tenue de ces élections ;

Il est proposé par Maureen Landry
Appuyé par Marie-Lyne Landry

Et résolu d'adopter la grille de rémunération du personnel électoral.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
GEEFFIÈRE-TRÉSoriÈRE

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

Confidentiel Grille de rémunération du personnel électoral

Tarif fixe	Élection 2025	Élection 2025
-	-	<u>voir note 1</u>
		<u>tarif horaire</u>
Président de l'élection générale	2 250,00 \$	46,54
Secrétaire d'élection	1687,59\$	34,91
scrutateur le jour du vote par anticipation	22\$ / h	n/a
secrétaire du bureau de vote le jour du vote par anticipation	19\$ / h	n/a
Scrutateur pour le dépouillement du vote par anticipation	22\$ / h	n/a
Secrétaire du bureau de vote pour le dépouillement du vote par anticipation	19\$ / h	n/a
scrutateur le jour du scrutin	22\$ / h	n/a
secrétaire du bureau de vote le jour du scrutin	19\$ / h	n/a
président de la table de vérification de l'identité des électeurs	16,10\$ / h	n/a
Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs	16,10\$ / h	n/a
Rapport des donateurs et dépenses	91,00\$ + 1% des dépenses électorales déclarées dans le rapport	
Tarif horaire		
Personnel de la commission de révision	22,05\$ / h	n/a
Formation	18,90\$ / h	n/a

Note 1 : S'il y a scrutin, le jour de la votation et jour de vote par anticipation la rémunération est fixe pour les 10 premières heures de travail. Après 10 heures de travail, la rémunération est bonifiée aux taux horaires indiqué selon les indications.

8.3 DYNAMITAGE:

Information reçue de la carrière que deux dynamitages auront lieu entre le 15 septembre et le 3 octobre et que les citoyens seront avisés.

8.4 ADOPTION DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 491-2025 CONCERNANT LES CONTENEUR sans modification;

2025.129

Il est proposé par Marie-Lyne Landry

Appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 491-2025 concernant les conteneurs sans modification.

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2^e PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163 RÈGLEMENT # 491-2025

ARTICLE 1 –

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 –

L'article 8 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant du texte et des mots, est modifié comme suit :

a) En ajoutant dans l'ordre alphabétique, la définition suivante :

« Conteneur : Est considéré comme conteneur au sens du présent règlement, une construction en métal utilisée pour transporter des marchandises, ne comprenant aucune roue. Ces conteneurs sont utilisés particulièrement dans le transport maritime et ferroviaire. »;

ARTICLE 3 –

L'article 20 de ce règlement de zonage, concernant la forme des bâtiments, est modifié comme suit :

a) En ajoutant un 3^e alinéa qui se lit comme suit :

« Malgré ce qui précède, un conteneur peut être utilisé comme structure d'un bâtiment accessoire ou d'un bâtiment principal, pour tout type d'usage. Cela implique que ce conteneur doit faire l'objet d'un traitement architectural sur tous les côtés; les côtés doivent être recouverts par un matériau de revêtement extérieur autorisé par le présent règlement et le sommet doit être recouvert d'un toit, ne laissant aucune partie du conteneur visible et sans matériau de revêtement. Pour un bâtiment accessoire seulement, le côté comportant la porte du conteneur peut être exempté d'un matériau de revêtement extérieur.

Malgré ce qui précède, un conteneur peut aussi être simplement déposé tel quel (il n'est pas considéré comme un bâtiment accessoire dans ce cas) dans une cour d'un terrain occupé par un bâtiment principal, pour des fins d'entreposage ou du remisage, sans obligation d'être recouvert d'un matériau de revêtement extérieur, sous réserve des restrictions et normes d'implantation édictées aux articles 31 et 31B du présent règlement. »;

ARTICLE 4 –

L'article 31 de ce règlement de zonage, concernant les constructions autorisées à l'intérieur des cours arrière et latérales ne donnant pas sur rue, est modifié comme suit :

a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, un paragraphe à la fin qui se lit comme suit :

« - Les conteneurs à une distance d'au moins 1 mètre (3.28 pieds) des limites arrière ou latérales d'un terrain et sous réserve des normes prévues à l'article 31B. S'il est situé dans une cour latérale, une haie de conifères doit être plantée ou une clôture opaque doit être installée entre la rue et le conteneur pour le camoufler visuellement de la rue. »;

ARTICLE 5 –

Il est inséré un article 31B dans ce règlement de zonage, entre les articles 31A et 32, qui se lit comme suit :

« Article 31B Dimensions et normes encadrant un conteneur dans une cour
Un conteneur peut être déposé dans la cour latérale ou arrière d'un terrain occupé par un bâtiment principal tel que prescrit à l'article 31, sur un terrain utilisé à des fins résidentielles, agricoles, commerciales, industrielles ou publiques.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
Greffière-Trésorière

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Pour des fins résidentielles, un seul conteneur est permis par terrain.

Pour des fins agricoles, commerciales, industrielles ou publiques, un conteneur est permis à raison d'un maximum de deux par terrain.

Un conteneur ne doit pas excéder une longueur de 12,2 m (40 pieds), une largeur de 2,4 m (7.87 pieds) et une hauteur de 2,8 m (9.2 pieds).

En tout temps, un tel conteneur doit être bien entretenu. La peinture extérieure doit être sans taches de rouille visibles et d'une couleur ou teinte qui n'est pas criarde ou vive. Aucune inscription, graffiti ou publicité (enseigne) n'est autorisé sur les parties extérieures d'un conteneur. »;

ARTICLE 6 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin
Greffière-trésorière

Avis de motion et présentation du projet : 9 juin 2025
Adoption du premier projet de règlement : 12 juin 2025
Transmission à la MRC du projet de règlement : 12 juin 2025
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le :16 juillet 2025
(au plus tard le 7e jour qui précède l'assemblée)
Assemblée publique de consultation tenue le :27 août 2025
Adoption du deuxième projet de règlement : 8 septembre 2025
Avis public pour les personnes habiles à voter : _____
Adoption du règlement: _____
Transmission à la MRC du règlement : _____
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : _____
Avis public d'entrée en vigueur : _____

8.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 494-2025 ET ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT POUR PROHIBER LA CULTURE DE CANNABIS ET DES FINS THÉRAPEUTIQUES ET RÉCRÉATIVES DANS TOUTES LES ZONES PERMETTANT LA CULTURE DU SOL SAUF LES ZONE AV1 ET AV2;

2025.130

Un avis de motion est donné par Karina Poudrier qu'a une prochaine session sera adopter le règlement 494-2025 pour prohiber la culture de cannabis et des fins thérapeutiques et récréatives dans toutes les zones permettant la culture du sol sauf les zone AV1 et AV2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163 - POUR PROHIBER LA CULTURE DE CANNABIS EA DES FINS THERAPEUTIQUES ET RECREATIVES DANS TOUTES LES ZONES PERMETTANT LA CULTURE DU SOL SAUF LES ZONE AV1 ET AV2;

RÈGLEMENT # 494-2025

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
Greffière-Trésorière

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Commercial

2025.131

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de zonage comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite limiter sur le territoire la culture de cannabis à des fins récréatives ou thérapeutiques, étant donné la forte charge d'odeur de cette culture ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance ordinaire de ce Conseil tenue le 8 SEPTEMBRE 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Eric Allard, appuyé par le conseiller Pierre Côté Et résolu: qu'un premier projet de règlement de ce conseil portant le numéro 494-2025 soit et est adopté et qu'il soit statué et décreté ce qui suit à savoir:

ARTICLE 1 –

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 –

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant dans les cases correspondantes aux colonnes « A-1 à A-15, AP-1 à AP-6, APc-1, AV-3 à AV8, AVi-1, AVi-2, AVp-1, AVP-1, AVP-2, AVPc-1, AVPi-1, ID-1 à ID-14, SA-1 et SA-2 » et à la ligne « Agriculture et forêt A – I Culture et exploitation forestière », le symbole « O » par la note « (35) » autorisant ainsi cette classe d'usage dans toute ces zones sous réserve de la note 35;
- b) En ajoutant sous la grille, une note (35) qui se lit comme suit :

« (35) Malgré la description de cette classe culture du sol et exploitation forestière, la culture de cannabis à des fins thérapeutiques ou récréatives est prohibée. »;

ARTICLE 2 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin
Greffière-trésorière

Avis de motion et présentation du projet : 8 septembre 2025
Adoption du premier projet de règlement : 8 septembre 2025
Transmission à la MRC du projet de règlement : _____
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : _____
(au plus tard le 7e jour qui précède l'assemblée)
Assemblée publique de consultation tenue le : _____
Adoption du deuxième projet de règlement : _____
Avis public pour les personnes habiles à voter : _____
Adoption du règlement: _____
Transmission à la MRC du règlement : _____
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : _____
Avis public d'entrée en vigueur : _____

2025.132

8.6 ENTENTE INTERMUNICIPAL MRC – APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION PROVINCIALE EN MATIÈRE DE PONCEAU ;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Eric Allard et résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer l'entente intermunicipal MRC pour l'application de la réglementation provinciale en matière de ponceau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2025.133

8.7 ENTENTE INTERMUNICIPAL MRC – SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE ;

Considérant que la municipalité désire conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire ;

Considérant la demande d'aide financière faite au MAMH par la MRC dans le cadre du Fonds région et ruralité (FRR) volet 4 coopération et gouvernance municipale, pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire ;

Considérant que la MRC de Drummond sera gestionnaire de l'entente

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale relative au service régional de la gestion documentaire entre notre municipalité, la MRC Drummond et les municipalités participante (Durham-sud, l'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond de Grantham, Saint -Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

8.8 BOURSE CÉGEP 2025-2026 ;

Reporté à une prochaine séance.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**9.1 COMITÉ INCENDIE;**

Les membres du comité font un compte rendu.

9.2 FACTURES INCENDIE AU 7 AOÛT 2025 ;

2025.134

Considérant la facture incendie au 7 août 2025 au montant de 18 255.88\$;

- Dépense de la Paroisse à 100% (salaires pompiers) 4 017.84\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 35.41%
(Salaires pompiers, mécanique, Aprias) 14 238.04\$
- Total facture : 18 255.88\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser le paiement au montant de 18 255.88\$ pour la facture au 8 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

10. VOIRIE ET URBANISME

2025.135

10.1 PLAN D'URBANISME – RÈGLEMENT CONFORME:

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu que le conseil mentionne que ses règlements d'urbanisme n'ont pas à être modifié pour être conforme

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2025.136

10.1 AJUSTEMENT DÉNEIGEMENT 2024-2025 :

Considérant le contrat de déneigement avec l'entrepreneur Excavation Jean-Noël Francoeur inc.;

Considérant la classe de compensation pour la fluctuation du prix du carburant au contrat 2024-2029 ;

Considérant que la variation du prix du carburant est de 11.6%, soit plus de 5% ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster la compensation du prix du carburant de la saison 2024-2025 d'un montant de 1132,56 \$;

Considérant qu'il y a lieu de soustraire un montant de 47,12 \$ pour la réclamation d'une boîte aux lettres ;

Considérant qu'il y a lieu de soustraire un montant de 426,65 \$ pour le remplacement de 7 poteaux de signalisation ;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser le paiement de l'ajustement du prix du carburant d'un montant de 658,79 \$ pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

LOISIRS :

11.1 COMITÉ CEDBC :

Compte rendu du comité ;

11.2 COMITÉ LOISIRS :

Compte rendu du comité ;

11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :

Compte rendu du comité bibliothèque

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
GEEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

Compte rendu du comité ;

12.2 COLLECTE COMPOST – PÉRIODE HIVERNAL :

2025.136

Considérant que selon nos actions au PGMR nous vouliez avoir une collecte a chaque mois pour l'hivers des matières compostable.

Considérant que la Régie nous informe que pour chaque collecte supplémentaire au calendrier fournir par la régie des frais d'environ 600\$ par collecte seront facturés.

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser l'ajout de 4 collectes du bac brun (matière compostable) pour l'hivers à raison d'une par mois mois.

Il est également résolu de distribuer nos sacs de compost avant l'hivers pour inciter les gens a continuer de composter durant l'hivers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

13. VARIA ; POSTE CANADA :

On ne donne pas suite.

Présentation de monsieur Smith présente le projet

DEMANDE À LA MRC – DEROGATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT :

2025.137

Considérant la demande pour une dérogation au schéma d'aménagement ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu de mandater Gaby Tessier, inspecteur municipal à préparer un document argumentaire afin de déposer une demande de dérogation au schéma d'aménagement

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE
Greffière-Trésorière

B

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Aucune question.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2025.138

Il est proposé par Maureen Landry de lever l'assemblée à 21h20 .

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière